



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

armée

Question écrite n° 63531

## Texte de la question

M. Jean Marsaudon appelle l'attention de M. le Premier ministre sur la mise en cause de l'ancien chef d'état-major des armées par une ancienne poseuse de bombes du FLN qui l'accuse de l'avoir torturée, ou d'avoir donné des ordres en ce sens, pendant la bataille d'Alger en août 1957. S'agissant d'actes aussi abominables, ces allégations sont particulièrement graves. En tentant de discréditer l'armée française, ces terroristes occultent leurs propres exactions, que cela soit les soldats français émasculés vivants ou les attentats à la bombe qui ont massacré femmes et enfants. En outre, ces accusations jettent un doute et une suspicion insupportables sur les anciens combattants en Algérie et sur l'armée française en général. Elles sont d'autant plus mal ressenties que le Gouvernement ne semble pas vouloir soutenir les militaires mis en cause et qu'il les laisse défendre seuls leur honneur, celui de l'armée et celui de la France. Il lui demande donc s'il entend enfin prendre position et assurer les anciens combattants en Algérie de son soutien et de celui du Gouvernement et s'il envisage, au nom de l'Etat, de faire poursuivre dorénavant celles et ceux qui se livreraient à des accusations infondées à l'encontre des militaires français. - Question transmise à M. le ministre de la défense.

## Texte de la réponse

Après le vote de l'Assemblée nationale du 10 juin 1999 qualifiant de guerre les événements d'Algérie, le travail de mémoire et de vérité historique s'est accéléré sur ce conflit. Le Gouvernement soutient cette démarche car il estime qu'un travail objectif d'explication et de compréhension est nécessaire tout en excluant les approches partisans ou politiciennes. Loin d'affaiblir la communauté nationale, ce travail de vérité, qui relève des historiens, la renforcera en lui permettant de mieux tirer les leçons de son passé pour construire son avenir. Sans attendre ces travaux, il est clair qu'à l'exception de quelques-uns les 1 700 000 officiers, sous-officiers et hommes du rang ayant servi en Algérie ont fait leur devoir, quel qu'ait été leur sentiment personnel, sans se livrer à des actes criminels. De même, les soldats qui, lors du putsch des généraux, ont contribué à sauver la République, ont eu une attitude exemplaire.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean Marsaudon](#)

**Circonscription :** Essonne (7<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 63531

**Rubrique :** Défense

**Ministère interrogé :** Premier Ministre

**Ministère attributaire :** défense

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 9 juillet 2001, page 3895

**Réponse publiée le :** 10 décembre 2001, page 7066